

ANNEXE DCM du 27/05/2023



N/Réf. N° 8 /DINS/DGALATI
Affaire suivie par : Serge PAYET



Saint-Denis, le 02 MARS 2023

Le Président du Conseil Départemental



Monsieur le Maire
Commune du Tampon

256 rue Hubert-Delisle - BP 449
97 839 Le Tampon

Objet : Pacte Territorial pour l'Insertion 2022-2024

DIFFUSION LE		
Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Adjt
Directeur Cabinet	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Adjt
Mme Chane Teng	<input checked="" type="checkbox"/>	
DGS	<input type="checkbox"/>	DGA / Vie Part.
DGA / Adm. Gén.	<input type="checkbox"/>	DST / URB
DGA / Social.	<input type="checkbox"/>	DST / BF
DGA / Educ.	<input type="checkbox"/>	DST / VRD

Monsieur le Maire,

Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) 2022-2024 décline le programme départemental d'insertion. Comme le PDI, il a été élaboré dans le cadre du partenariat le plus large. Il a été approuvé par la commission permanente du Conseil départemental en décembre dernier.

Aussi, j'ai le plaisir de vous le communiquer, dans la perspective de son approbation par vos instances et en vue de sa signature prochaine par tous les acteurs qui souhaitent contribuer à l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Certain de pouvoir compter sur votre collaboration pour le déploiement de la politique départementale d'insertion, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Cyrille MELCHIOR



PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2022-2024

Convention partenariale pour la mise en œuvre des actions du PDI 2022-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L. 262-16 et L. 262-25 ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active ;

Vu le décret n° 2010-961 du 25 août 2010 relatif à l'extension du R.S.A. aux jeunes de moins de 25 ans ;

Vu l'ordonnance n° 2010-686 du 24 juin 2010 portant extension et adaptation dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la délibération l'Assemblée Plénière du Conseil départemental du 23 mars 2022 validant le Programme Départemental d'Insertion 2022-2024.

Il est convenu un Pacte Territorial pour l'Insertion

ENTRE

Le Conseil départemental, collectivité territoriale représentée par Monsieur Cyrille Melchior, Président du Conseil Départemental,

ET

L'Etat, représenté par Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de La Réunion,

Le Conseil régional de la Réunion, représenté par Madame Huguette BELLO, Présidente,

Le Pôle Emploi, représenté par Madame Angélique GOODALL, Directrice territoriale de La Réunion,

La Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion, représentée par Monsieur Frédéric TURBLIN, Directeur,

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, représentée par Monsieur Bruno DOMEN, Président,

L'Association Régionale des Missions Locales de La Réunion, représentée par Monsieur Jacques LOWINSKY, Président,

La Mission Locale Nord, représentée par Monsieur Jacques LOWINSKY, Président,

La Mission Locale Ouest, représentée par Monsieur Bruno DOMEN, Président,

La Mission Locale Sud, représentée par Monsieur Bernard VON PINE, Président,

La Mission Locale Est, représentée par Monsieur Jeannick ATCHAPA, Président,

La Communauté d'Agglomération Intercommunale du Nord (CINOR), représentée par Monsieur Maurice GIRONCEL, Président,

La Communauté d'Agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO), représentée par
Monsieur Emmanuel SERAPHIN, Président,

**La Communauté d'Agglomération Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
(CIVIS)**, représentée par Monsieur M. Michel FONTAINE, Président,

La Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD), représentée par Monsieur M. André
THIEN-AH-KOON, Président,

La Communauté d'Agglomération CA Intercommunale Est (CIREST), représentée par
Monsieur M. Patrice SELLY, Président,

L'Académie de La Réunion, représentée par Madame Chantal MANES-BONNISSEAU,
Rectrice,

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) -La Réunion, représenté par Olivier
HUGARD, Coordinateur régional

L'association Réunion Prospectives Compétences, représentée par Monsieur David RIVIERE,
Directeur,

La Commune de Les Trois-Bassins, représentée par Monsieur Daniel PAUSE, Maire,

La Commune de Sainte Suzanne, représentée par Monsieur Maurice GIRONCEL, Maire,

La Commune de Bras Panon, représentée par Monsieur Jeannick ATCHAPA, Maire,

Les Eaux de la Possession, représentée par Monsieur Willy LATCHMAN, Directeur,

CISE Réunion, représentée par Monsieur Alexandre LE STER, Directeur,

La Créole, représentée par Monsieur Christian PAPOUSSAMY, Directeur,

Electricité de France Réunion, représentée par Monsieur Olivier MEYRUEIS, Directeur,

RUNEO, représentée par Monsieur Geoffroy MERCIER, Directeur,

Orange Réunion, représentée par Monsieur André MARTIN, Directeur,

SUDEO, représentée par Monsieur Serge DANIEL, Directeur,

Saur Derichebourg Aqua Océan Indien, représentée par Monsieur Alexandre LE STER,
Président,

Institut Régional du Travail Social Réunion (IRTS), représenté par Madame Nathalie
GAUTRON, Directrice Régionale,

PREAMBULE

Chef de file des politiques d'insertion, le Département de La Réunion a validé le 23 mars 2022 le Programme Départemental d'Insertion (PDI) élaboré avec les acteurs contribuant aux politiques d'insertion pour la période 2022-2024

Ce plan stratégique porte l'ambition de donner un nouveau souffle à la politique d'insertion dont la finalité est de répondre aux attentes et besoins d'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour résoudre leurs difficultés sociales et leur permettre d'accéder à un emploi.

Pour la mise en œuvre du PDI et conformément à l'article L.263-2 du code de l'action sociale et des familles, le Département conclut par la présente convention, un Pacte Territorial d'Insertion avec les acteurs concernés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet d'acter les engagements des partenaires de l'insertion pour la mise en œuvre des mesures du PDI 2022-2024, elle concrétise leur volonté d'agir de manière coordonnée, en mutualisant leurs moyens dans un cadre d'objectifs partagés.

Les engagements des signataires sont prévisionnels, ils sont pris sous réserve des disponibilités des crédits et dans le respect du principe de l'annualité budgétaire. La présente convention, constitutive du Pacte Territorial pour l'Insertion, concerne 40 actions sur les 51 inscrites au titre du PDI. Les autres actions feront l'objet d'un avenant à la présente convention aux termes des travaux actuellement en cours.

En outre la pérennité des financements de l'Etat au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté conditionne le déploiement des actions concernées sur la durée du PDI et du PTI.

Dans le tableau financier joint en annexe 1 sont présentés par fiche action, la contribution des partenaires à la mise en œuvre des 40 actions.

Au même titre que les engagements financiers de l'ensemble des partenaires, **la mobilisation du Fonds social européen (FSE) affichée dans le présent pacte est un montant prévisionnel maximum dont la réalisation est conditionnée au respect des règles d'éligibilité permettant d'activer ce fonds**, notamment dans le cadre de nouvelles modalités mises en œuvre (appel à projet) au titre de la période 2022-2027. Dans ce cadre, sur la période du présent pacte, cette mobilisation pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 10,9 et 14,2 M€ (montant maximum prévisionnel prévu dans l'annexe financière ci-jointe).

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les engagements des signataires retracés dans l'annexe 1, ont trait au financement, au pilotage et à l'implication des signataires à la réalisation de 40 actions du PDI 2022-2024 dont les moyens de mise en œuvre ont été définis.

Les travaux et les discussions qui se poursuivent avec les acteurs de l'insertion pour définir leurs contributions à la réalisation des 11 actions restantes, font également l'objet d'engagements.

2.1 Les engagements relatifs aux 40 actions inscrites au PDI et dont les moyens de mise en œuvre ont été définis

2.1.1 Les engagements du Département

Le Département, au titre de ses compétences en matière de définition et de mise en œuvre des politiques d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, s'engage à :

o piloter les actions :

- 1 : « Organiser des forums territorialisés avec les partenaires »
- 3 : « Déployer une offre d'insertion dans les caravanes d'accès aux droits »
- 4 : « Déployer la boîte à outil commune de l'insertion »
- 5 : « Déployer les CTIE »
- 6 : « Développer la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA »
- 7 : « Animer des instances de concertation à l'échelle des territoires »
- 8 : « coordonner et mutualiser les moyens dans la proximité »
- 9 : « Développer l'accompagnement global »
- 12 : « Amplifier les actions d'éducation budgétaire »
- 13 : « Maintenir les aides financières à l'insertion (AFI) »
- 15 : « Financer le recours aux prestations de garde d'enfant »
- 19 : « Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour réhabiliter, étendre ou faciliter la décohabitation en faveur du logement des allocataires du RSA »
- 20 : « Développer l'intermédiation locative pour l'habitat temporaire »
- 22 : « Créer des packages « insertion logement » »
- 23 : « Maintenir le Fonds de solidarité pour le logement »
- 24 : « Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par le R+ »
- 26 : « Identifier et accompagner les entreprises exemplaires »
- 28 : « Renforcer la préparation des allocataires à l'emploi »
- 33 : « Renforcer les actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires des PEC et des CDDI »
- 34 : « Accompagner l'insertion dans le secteur de l'environnement »
- 37 : « Créer un guide de l'insertion par la création d'entreprise »
- 38 : « Créer un passeport du créateur d'entreprise »
- 39 : « Renforcer les aides départementales à la pré-création d'activité »
- 40 : « Renforcer les aides au développement d'activité des NSA et de ETI »
- 41 : « Améliorer le suivi post création d'entreprise »
- 42 : « Accompagner l'insertion par la création d'activité des « gramoums » »
- 43 : « Encourager et accompagner la mobilité professionnelle »
- 45 : « Renforcer la préparation à la mobilité »
- 46 : « Développer le lien social sur le territoire d'accueil »
- 48 : « Faciliter l'accès aux transports en commun »
- 49 : « Développer l'offre de mobilité solidaire »
- 50 : « Développer les tableaux de bord de suivi des actions d'insertion »
- 51 : « Commander une évaluation annuelle du PDI »

o copiloter avec l'Etat l'action 6 : « Développer la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA »

- financer les actions,
 - 4 : « Déployer la boîte à outil commune de l'insertion »,
 - 5 : « Déployer les CTIE »,
 - 7 : « Animer des instances de concertation à l'échelle des territoires »,
 - 12 : « Amplifier les actions d'éducation budgétaire »,
 - 13 : « Maintenir les aides financières à l'insertion (AFI) »,
 - 18 : « Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif »,
 - 19 : « Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour réhabiliter, étendre ou faciliter la décohabitation en faveur du logement des allocataires du RSA »,
 - 20 : « Développer l'intermédiation locative pour l'habitat temporaire »,
 - 22 : « Créer des packages « insertion logement » »,
 - 23 : « Maintenir le Fonds de solidarité pour le logement »,
 - 24 : « Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par le R+ »,
 - 27 : « Développer les PEC marchands (CUI-CIE) »,
 - 28 : « Renforcer la préparation des allocataires à l'emploi »,
 - 32 : « Développer l'insertion par l'activité au travers de la CAOM »,
 - 33 : « Renforcer les actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires des PEC et des CDDI »,
 - 34 : « Accompagner l'insertion dans le secteur de l'environnement »,
 - 37 : « Créer un guide de l'insertion par la création d'entreprise »,
 - 38 : « Créer un passeport du créateur d'entreprise »,
 - 39 : « Renforcer les aides départementales à la pré-crédation d'activité »,
 - 40 : « Renforcer les aides au développement d'activité des NSA et de ETI »,
 - 41 : « Améliorer le suivi post création d'entreprise »,
 - 42 : « Accompagner l'insertion par la création d'activité des « gramoums » »,
 - 43 : « Encourager et accompagner la mobilité professionnelle »,
 - 45 : « Renforcer la préparation à la mobilité »,
 - 46 : « Développer le lien social sur le territoire d'accueil »,
 - 49 : « Développer l'offre de mobilité solidaire »,
 - 50 : « Développer les tableaux de bord de suivi des actions d'insertion »,
 - 51 : « Commander une évaluation annuelle du PDI »,

- suivre et animer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions du PDI/PTI 2022-2024 notamment au travers des comités de suivi, du comité de pilotage, de la capitalisation des indicateurs de suivi des actions du PDI et de l'évaluation annuelle du PDI.

2.1.2 Les engagements de l'Etat

L'Etat, au titre de ses compétences en matière d'emploi, de RSA et de développement des compétences notamment en termes d'animation du service public de l'emploi et dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM), de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) et de la mobilisation du Fonds Social Européen (FSE classique ou REACT UE), s'engage à :

- piloter les actions :
 - 32 : « Développer l'insertion par l'activité au travers de la CAOM »,
 - 35 : « Accompagner le développement des entreprises d'insertion »,

- copiloter avec le Département l'action 6 : « Développer la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA ».
- financer les actions :
 - 3 : « Déployer une offre d'insertion dans les caravanes d'accès aux droits »,
 - 4 : « Déployer la boîte à outil commune de l'insertion »,
 - 5 : « Déployer les CTIE »,
 - 8 : « coordonner et mutualiser les moyens dans la proximité »,
 - 12 : « Amplifier les actions d'éducation budgétaire »,
 - 14 : « Développer les modes de garde d'enfants conventionnés »,
 - 15 : « Financer le recours aux prestations de garde d'enfant »,
 - 18 : « Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif »,
 - 20 : « Développer l'intermédiation locative pour l'habitat temporaire »
 - 22 : « Créer des packages « insertion logement » »,
 - 23 : « Maintenir le Fonds de solidarité pour le logement »,
 - 24 : « Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par le R+ »,
 - 25 : « Créer un observatoire des compétences de bénéficiaires du RSA »,
 - 26 : « Identifier et accompagner les entreprises exemplaires »,
 - 28 : « Renforcer la préparation des allocataires à l'emploi »,
 - 32 : « Développer l'insertion par l'activité au travers de la CAOM »,
 - 33 : « Renforcer les actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires des PEC et des CDDI »,
 - 35 : « Accompagner le développement des entreprises d'insertion »,
 - 42 : « Accompagner l'insertion par la création d'activité des « gramoums » »,
 - 43 : « Encourager et accompagner la mobilité professionnelle »,
 - 48 : « Faciliter l'accès aux transports en commun »,
 - 49 : « Développer l'offre de mobilité solidaire »,
 - 51 : « Commander une évaluation annuelle du PDI »,
- collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles il est désigné parmi les « partenaires associés » et apporter son appui à la mise en œuvre de la fiche 20 « Développer l'intermédiation locative par l'habitat temporaire ».

2.1.3 Les engagements de Pôle Emploi

Le Pôle Emploi au titre de ses missions en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et en sa qualité d'opérateur public chargé de l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi et de la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs, s'engage à :

- piloter les actions :
 - 27 : « Développer les PEC marchands (CUI-CIE) »,
 - 9 : « Développer l'accompagnement global ».
- collaborer à la mise en œuvre et aux travaux des fiches actions pour lesquelles il est désigné parmi les « partenaires associés ».

2.1.4 Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales, au titre de ses compétences en matière d'accompagnement des bénéficiaires du RSA majoré et d'actions sociales familiales s'engage à :

- piloter en lien avec les services du Département l'action 14 : « *Développer les modes de garde d'enfants conventionnés* »,
- collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles elle est désignée parmi les « partenaires associés ».

2.1.5 Les engagements de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS)

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale au titre de ses compétences en matière d'action sociale territoriale, s'engage à collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles elle est désignée parmi les « partenaires associés ».

2.1.6 Les engagements de l'Association Régionale des Missions Locales (ARML)

L'Association Régionale des Missions Locales, au titre de sa fonction de représentation du réseau national des Missions Locales dans les instances nationales et auprès des responsables des politiques publiques de jeunesse, s'engage à accompagner et à assister les Missions Locales dans la mise en œuvre des actions du PDI pour lesquelles elles sont désignées parmi les « partenaires associés ».

2.1.7 Les engagements des Missions Locales

La Missions Locale Nord, la Mission Intercommunale Ouest – Mission Locale, la Mission Locale Sud et la Mission Locale Est, au titre de leurs missions en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans bénéficiaires du RSA, s'engagent à collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles elles sont désignées parmi les « partenaires associés ».

2.1.8 Les engagements des Communautés d'Agglomération

Les Communautés d'Agglomération signataires au titre de leurs compétences en matière d'organisation de la mobilité, s'engagent à piloter et contribuer à la mise en œuvre de la fiche action 48 « Faciliter l'accès aux transports en commun »

2.1.9 Les engagements de l'Académie de La Réunion

L'Académie de La Réunion, au titre de ses compétences en matière de formation de la personne et du citoyen, s'engage à :

- piloter, en lien avec les services du Département, l'action 18 : « *Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif* »,
- collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles elle est désignée parmi les « partenaires associés ».

2.1.10 Les engagements de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, au titre de ses compétences en matière de lutte contre l'illettrisme, s'engage à :

- piloter et collaborer avec les services du Département la mise en œuvre de l'action 16 : « *Intégrer un module de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme dans tous les parcours d'insertion* ».
- collaborer à la mise en œuvre de l'action 18 « *Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif* »

2.1.11 Les engagements de l'association Réunion Prospective Compétences (RPC)

L'association Réunion Prospective Compétences, au titre de ses compétences d'information sur l'offre de formation s'engage à :

- piloter, en lien avec les services du Département, l'action 25 : « *Créer un observatoire des compétences de bénéficiaires du RSA* »,
- collaborer à la mise en œuvre de l'action 29 : « *Développer la connaissance des métiers en tension* ».

2.1.12 Les engagements des Communes et des Centres communaux d'actions sociales (CCAS)

Les Communes et les CCAS signataires, au titre de leurs compétences en matière d'insertion sociale et professionnelle, s'engagent à collaborer sur leur territoire, en lien avec les services du Département à la mise en œuvre des actions suivantes relatives à l'accès aux droits :

- 1 : « *Organiser des forums territorialisés avec les partenaires* »
- 3 : « *Déployer une offre d'insertion dans les caravanes d'accès aux droits* »,
- 8 : « *Coordonner et mutualiser les moyens dans la proximité* ».

2.1.13 Les engagements des partenaires du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Les partenaires du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), s'engagent à contribuer au financement dudit fonds.

2.1.14 Les engagements de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS)

L'IRTS s'engage à collaborer en lien avec les services du Département, à la mise en œuvre de l'action suivante relative à l'accès aux droits :

- 1 : « *Organiser des forums territorialisés avec les partenaires* »

2.2 Les engagements relatifs aux 11 actions inscrites au PDI et dont les moyens de mise en œuvre restent à définir

Outre les acteurs désignés ci-dessous, les partenaires visés aux articles précédents s'engagent à collaborer à la mise en œuvre des 11 fiches actions mentionnées ci-dessous pour lesquelles ils sont désignés parmi les « partenaires associés ».

2.2.1 Les engagements du Département

Le Département, s'engage à :

- piloter les actions :
 - 2 : « *Organiser des journées départementales de l'action sociale* »,
 - 10 : « *Mobiliser la médecine de ville* »,
 - 11 : « *Renforcer le partenariat avec les acteurs de santé* »,
 - 31 : « *Former aux métiers de service à la personne* »,
 - 36 : « *Multiplier les journées d'information sur la création d'entreprise* »,
 - 47 : « *Organiser les relais institutionnels* »,

2.2.2 Les engagements de l'Etat

L'Etat, s'engage à :

- piloter l'action 21 : « *Développer une offre d'hébergement dans un modèle nouveau de foyers de travailleurs* »,
- collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles il est désigné parmi les « partenaires associés ».

2.2.3 Les engagements de la Région Réunion

La Région Réunion, au titre de ses missions en matière de formation professionnelle, de développement économique et de transport, s'engage à :

- copiloter avec le Pôle Emploi, le déploiement de l'action 30 : « *Orienter davantage les formations vers les métiers en tension* »,
- collaborer à la mise en œuvre des fiches actions pour lesquelles elle est désignée parmi les « partenaires associés ».

2.2.4 Les engagements de Pôle Emploi

Le Pôle Emploi, s'engage à :

- copiloter avec Réunion Prospective Compétences l'action 29 : « *Développer la connaissance des métiers en tension* »,
- piloter l'actions 44 : « *Constituer un vivier de candidat pour la mobilité* ».

2.2.5 Les engagements de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, s'engage à :

- piloter et collaborer à la mise en œuvre de l'action 17 : « *Intégrer un module de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme dans tous les parcours d'insertion* ».

2.2.6 Les engagements de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS)

L'IRTS s'engage à collaborer en lien avec les services du Département, en lien avec les services du Département, à la mise en œuvre des actions suivantes relatives à l'accès aux droits et à la formation :

- 2 : « *Organiser des journées départementales de l'action sociale* »,
- 31 : « *Former aux métiers de service à la personne* ».

ARTICLE 3 – CLAUSE D'ÉVALUATION DU PDI 2022-2024

Pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés par l'ensemble des acteurs de l'insertion, le PTI fera l'objet d'un suivi semestriel qui s'appuiera sur des indicateurs précis, ciblés et chiffrés définis au sein de chacune des fiches actions.

Ce suivi sera complété par une évaluation quantitative et qualitative en continu grâce au recours à un évaluateur externe qui accompagnera le Département et ses partenaires, tout au long de la mise en œuvre du PDI et du PTI.

Au-delà de la portée de chacune des actions, il s'agit de s'interroger sur l'efficacité et l'efficience de l'offre globale d'insertion (offre d'accompagnement et actions d'insertion) et sur leurs effets réels auprès du public concerné. A cet effet, les signataires du Pacte s'engagent comme partenaires à fournir les indicateurs relevant de leurs champs de compétences et permettant d'alimenter les tableaux de suivi des actions engagées.

Le PTI déploiera plusieurs chantiers et dispositifs concomitamment, pilotés par des acteurs multiples, aussi l'enjeu en matière de cohérence d'ensemble, de coordination et d'articulation des propositions est essentiel pour permettre d'apprécier la plus-value du pacte, l'utilité des actions et la performance de collaboration entre les parties prenantes.

Les conditions de réussite du PTI reposera in fine essentiellement sur un engagement actif et efficace de chaque signataire qui, dans une complémentarité des compétences, une mutualisation des moyens, une synergie d'ensemble, saura décliner collectivement sur le territoire des actions concrètes et impactantes au profit de chaque bénéficiaire du RSA.

ARTICLE 4 – CLAUSE DE REVOYURE DU PTI 2022-2024

Le PTI 2022-2024 fera l'objet d'ajustements notamment pour prendre en considération :

- o les engagements à venir des partenaires pour la mise en œuvre des fiches actions du PDI pour lesquelles des travaux sont en cours,
- o les modifications décidées par le COPIL du PDI suite à l'examen des données évaluatives ou suite aux propositions formulées par l'un de ses membres.

Ces ajustements feront l'objet d'avenants à la présente convention.

La présente convention est signée en trente et un exemplaires.

Fait à _____, le _____

Le Président du Conseil départemental
de La Réunion

Le Préfet de La Réunion

Monsieur Cyrille MELCHIOR

Monsieur Jérôme Filippini

La Présidente du Conseil Régional
de La Réunion

La Directrice Régionale du Pôle Emploi

Madame Huguette BELLO

Madame Angelique GOODALL

La Caisse d'Allocations Familiales de La
Réunion

L'Union Départementale des Centres
Communaux d'Action Sociale

Monsieur Frédéric TURBLIN

Monsieur Bruno DOMEN

L'Association Régionales des Missions Locales

La Mission Locale Nord

Monsieur Jacques LOWINSKY

Monsieur Jacques LOWINSKY

La Mission Intercommunale Ouest – Mission
Locale

Monsieur Emmanuel SERAPHIN

La Mission Locale Est

Monsieur Jeannick ATCHAPA

La Communauté d'Agglomération Territoire
de la Côte Ouest (TCO)

Monsieur Emmanuel SERAPHIN

La Communauté d'Agglomération du Sud
(CASUD),

Monsieur André THIEN-AH-KOON

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
(ANLCI) -La Réunion,

Monsieur Olivier HUGARD

L'association Réunion Prospectives
Compétences

Monsieur David RIVIERE

La Mission Locale Sud

Monsieur Bernard VON PINE

La Communauté d'Agglomération
Intercommunale du Nord de la Réunion
(CINOR)

Monsieur Maurice GIRONCEL

La Communauté d'Agglomération
Intercommunale des Villes Solidaires
(CIVIS)

Monsieur Michel FONTAINE

La Communauté d'Agglomération
Intercommunale Est (CIREST),

Monsieur Patrice SELLY

L'Académie de La Réunion,

Madame Chantal MANES-BONNISSEAU

La Commune de Sainte Suzanne,

Monsieur Maurice GIRONCEL

La Commune de Trois Bassins,

La société Eaux de la Possession,

Monsieur Daniel PAUSE

Monsieur Willy LATCHMAN

La Commune de Bras Panon,

La Créole,

Monsieur Jeannick ATCHAPA

Monsieur Christian PAPOUSSAMY

CISE Réunion,

RUNEO,

Monsieur Alexandre LE STER

Monsieur Geoffroy MERCIER

Electricité de France Réunion,

SUDEAU,

Monsieur Olivier MEYRUEIS

Monsieur Serge DANIEL

Orange Réunion,

Institut Régional du Travail Social Réunion
(IRTS),

Monsieur André MARTIN

Madame Nathalie GAUTRON

La société Saur DerichebourgAqua
Ocean Indien,

Monsieur Alexandre LE STER

**Annexe 1 - Tableau financier du
PTI 2022-2024**



ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2022-2024

SOMMAIRE

I. TABLEAU SYNTHETIQUE GLOBAL DU PTI 2022-2024 PAR AXE ET OBJECTIF
 I. TABLEAU SYNTHETIQUE GLOBAL DU PTI 2022-2024 PAR AXE ET OBJECTIF

PDI/PTI 2022-2024		FINANCEURS							
AXE 1 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE		Etat	Département	Stratégie pauvreté convention 2022	Stratégie pauvreté avenant 7	FSE	Partenaires FSL	ANLICI	TOTAL
FACILITER L'ACCES AUX DROITS	937 957 €	104 000 €	36 000 €	100 000 €	697 957 €				937 957 €
MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES	7 654 227 €		2 514 435 €	700 000 €	450 000 €	3 983 792 €		6 000 €	7 654 227 €
DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT	16 314 719 €		11 100 000 €	1 950 000 €	245 000 €		3 019 719 €		16 314 719 €
AXE 2 : ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DURABLES		Etat	Département	Stratégie pauvreté convention 2022	Stratégie pauvreté avenant 7	FSE	Partenaires FSL	ANLICI	TOTAL
FACILITER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI	99 777 226 €	27 000 000 €	60 695 596 €	1 810 000 €	1 080 000 €	9 191 630 €			99 777 226 €
AMPLIFIER LE SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE	5 820 000 €		5 690 000 €	130 000 €					5 820 000 €
SOUTENIR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE	3 579 700 €	150 000 €	2 116 900 €	200 000 €		1 112 800 €			3 579 700 €
DISPOSITIF D'EVALUATION DU PDI		Etat	Département	Stratégie pauvreté convention 2022	Stratégie pauvreté avenant 7	FSE	Partenaires FSL	ANLICI	TOTAL
COUT TOTAL DES DISPOSITIFS D'EVALUATION DU PDI	151 000 €		76 000 €	75 000 €					151 000 €
COUT TOTAL PDI/PTI		Etat	Département	Stratégie pauvreté convention 2022	Stratégie pauvreté avenant 7	FSE	Partenaires FSL	ANLICI	TOTAL
	27 254 000 €	27 254 000 €	82 228 931 €	4 965 000 €	2 472 957 €	14 288 222 €	3 019 719 €	6 000 €	134 234 829 €

II. TABLEAU SYNTHETIQUE PAR OBJETIF ET THEMATIQUE DE L'AXE 1 « RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ALLOCATAIRES DU RSA »

Objectif	Thématique	Fiches actions	Département	Co-financements identifiés					Montant total par objectif et thématique
				Etat dont stratégie pauvreté	FSE	Partenaires du FSL	ANLICI		
FACILITER L'ACCES AUX DROITS	« ALLER VERS » LES BENEFICIAIRES DU RSA DEPLOYER LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI RENFORCER LA COORDINATION TERRITORIALE DE L'ACTION SOCIALE	1 et 3		650 000 €				650 000 €	
		4,5 et 6	36 000 €	151 957 €			187 957 €		
		7 et 8		100 000 €			100 000 €		
	Sous-total		36 000 €	901 957 €				937 957 €	
MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES	RENFORCER LA COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES, NOTAMMENT SUR LE PLAN DE LA SANTE ET A L'ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE DEFINIR ET DEPLOYER UN PLAN DE DIVERSIFICATION DES MODES DE GARDE D'ENFANTS RENFORCER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	9, 12 et 13	2 054 435 €	300 000 €	3 983 792 €			6 338 227 €	
		14 et 15	460 000 €	580 000 €			1 040 000 €		
		16 et 18		270 000 €			270 000 €		
	Sous-total		2 514 435 €	1 150 000 €	3 983 972 €			7 654 227 €	
DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'HEBERGEMENT	AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENT PAR L'AMELIORATION DE L'HABITAT FACILITER L'ACCES AUX LOGEMENTS DISPONIBLES LEVER LES OBSTACLES AUX PARCOURS D'INSERTION LIES AU LOGEMENT	19	10 000 000 €					10 000 000 €	
		20	1 000 000 €	1 000 000 €			2 000 000 €		
		22 et 23	100 000 €	1 195 000 €			4 314 719 €		
	Sous-total		11 100 000 €	2 195 000 €	3 983 972 €	3 019 719 €		16 314 719 €	
	Montant total par co-financier		13 650 435 €	4 246 957 €	3 983 972 €	3 019 719 €	6 000 €	24 906 903 €	

III. TABLEAU DETAILLE PAR FICHE ACTION DE L'AXE 1 « RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ALLOCATAIRES DU RSA »

1 - FACILITER L'ACCES AUX DROITS

		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS			
« ALLER VERS » LES BENEFICIAIRES DU RSA									
ACTION 1	Organiser des forums territorialisés avec les partenaires	1 forum trimestriel par territoire soit 10 forums territorialisés par an	Les équipes locales et opérationnelles des différentes collectivités et opérateurs compétents dans le domaine de l'insertion.	Département	650 000 €				
ACTION 2	Déployer une offre d'insertion dans les quartiers caravanes d'accès aux droits	Couverture de 100% des quartiers identifiés	Originaires/référents du RSA notamment le CAF pour la mobilisation des Mobicaf / CGSS / Communes, Missions France Services / CGSS / MDPH / Associations des quartiers concernés	Département	650 000 €				
DEPLOYER LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI									
ACTION 3	Deployer la boîte à outils commune de l'insertion	Utilisation par 80% des professionnels en charge de l'accompagnement	CAF, Pôle Emploi, Missions locales, associations de proximité et SIAE	PILOTE	40 000 €				
ACTION 4	Deployer les CTIE	18 CTIE	Etat, Pôle Emploi, CAF, Missions locales, collectivités, Entreprises locales, Structures de l'IAE, etc...	Département	100 000 €				
ACTION 5	Developper la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA	90% de taux de contractualisation à échéance 2024	Etat, Pôle Emploi, CAF, Missions locales et opérateurs de terrain	co-pilotage Etat / Département	47 957 €				
RENFORCER LA COORDINATION TERRITORIALE DE L'ACTION SOCIALE									
ACTION 6	Animer des instances de concertation à l'échelle des territoires	5 instances de concertations installées à l'échelle des 17AS / 24 instances de concertations installées à l'échelle des MD et des communes	Etat, CAF, CGSS, MISSIONS LOCALES, CCAS, COMMUNES, SIAO, ASSOCIATIONS	PILOTE					
ACTION 7	Coordonner et mutualiser les moyens de proximité mutualisé déployé par	Au moins 1 schéma d'accès aux droits défini par commune / Au moins 1 point de proximité mutualisé déployé par commune	Etat, CAF, CGSS, MISSIONS LOCALES, CCAS, COMMUNES, SIAO, ASSOCIATIONS, Maisons France Services	Département	100 000 €				
SOUS TOTAL POUR FACILITER L'ACCES AUX DROITS						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7
						104 000 €	36 000 €	100 000 €	697 957 €
TOTAL						937 957 €			



2- MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES PROBLEMATIQUE SPECIFIQUES

RENFORCER LA COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES, NOTAMMENT SUR LE PLAN DE LA SANTE ET A L'ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE		OBJECTIF(S) (CIBLE(S))	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS				
FICHE ACTION 9	Developper l'accompagnement global	7 140 personnes accompagnées sur la période du PDI dont 60% des bénéficiaires du RSA et 50% de sorties dynamiques	Etat, Pôle Emploi	Pôle Emploi	4 708 227 €	CD	ANLICI	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7	FSE
FICHE ACTION 12	Amplifier les actions d'éducation budgétaire	Formalisation et contractualisation de 1 000 plans d'accompagnement budgétaire pour la période 2022/2024	IEDOM, PCB, CAF, CCAS, Opérateurs, bailleurs sociaux, EDF et autres « fermiers »...	Département	900 000 €	CD	ANLICI	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7	FSE
FICHE ACTION 13	Maintenir les aides financières à l'insertion (AFI)	Au moins 1 500 bénéficiaires sur la période / au moins 30 % de taux de sorties dynamiques y compris réorientation vers le Pôle Emploi	Les acteurs de l'insertion des allocataires du RSA en lien avec les référents uniques du Département	Département	730 000 €	CD	ANLICI	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7	FSE
DEFINIR ET DEPLOYER UN PLAN DE DIVERSIFICATION DES MODES DE GARDE D'ENFANTS						FINANCEURS				
FICHE ACTION 14	Developper les modes de garde d'enfants conventionnés	Un plan de développement validé par l'Etat, la CAF et le Département	Etat, CAF, Bailleurs sociaux	CAF	350 000 €	CD	ANLICI	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7	FSE
FICHE ACTION 15	Financer le recours aux prestations de garde d'enfant	6 000 bénéficiaires sur la période 2022-2024	Etat, CAF, Pôle Emploi, Missions locales, structures de garde d'enfants	Département : Dins (Hc/Sp)	690 000 €	460 000 €	230 000 €			
RENFORCER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME						FINANCEURS				
FICHE ACTION 16	Developper un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innoméisme	Appropriation de OISIS par au moins 80% des partenaires	Etat, ANLICI, Région, Pôle Emploi, CAF, les 4 Missions Locales, Rectorat	ANLICI	6 000 €	CD	ANLICI	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7	FSE
FICHE ACTION 18	Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif	Nombre de participants / Nombre de stages mis en œuvre / Nombre de parcours coconstruits.	Education Nationale (Rectorat) PLE Commune	Académie de la Réunion (Rectorat)	270 000 €	CD	ANLICI	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7	FSE
SOUS TOTAL DES ACTIONS POUR MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES PROBLEMATIQUE SPECIFIQUES						2 514 435 €	6 000 €	700 000 €	450 000 €	3 983 792 €
TOTAL						7 654 227 €				

IV. TABLEAU SYNTHETIQUE PAR OBJECTIF ET THEMATIQUE DE L'AXE 2 « ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DURABLES »

Objectif	Thématique	Co-financements identifiés					Montant total par objectif et thématique
		Fiches actions	Département	Etat dont stratégie pauvreté	FSE		
FACILITER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI	VALORISER LA MOBILISATION DES COMPETENCES DES BENEFICIAIRES DU RSA	24, 25, 26, et 27	10 514 096 €	110 000 €	9 191 630 €	19 815 726 €	
	RAPPROCHER LES BENEFICIAIRES DU RSA DES METIERS EN TENSION	28	500 000 €	1 000 000 €		1 500 000 €	
	RENFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE	32, 33, 34 et 35	49 681 500 €	28 780 000 €		78 461 500 €	
	Sous-total		60 695 596 €	29 890 000 €	9 191 630 €	99 777 226 €	
	ALLER VERS LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS	37	5 000 €			5 000 €	
AMPLIFIER LE SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE	SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES PORTEURS DE PROJETS	38 et 39	205 000 €			205 000 €	
	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES	40, 41 et 42	5 480 000 €	130 000 €		5 610 000 €	
	Sous-total		5 690 000 €	130 000 €	- €	5 820 000 €	
SOUTENIR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE	VALORISER LA MOBILITE EXTRA INSULAIRE	43	1 487 200 €		1 112 800 €	2 600 000 €	
	FACILITER L'INTEGRATION SOCIALE SUR LES TERRITOIRES D'ACCUEIL	45 et 46	479 700 €			479 700 €	
	VALORISER, ORGANISER ET DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE INTRA INSULAIRE		150 000 €	350 000 €		500 000 €	
Sous-total			2 116 900 €	350 000 €	1 112 800 €	3 579 700 €	
Montant total par co-financeur			68 502 496 €	30 370 000 €	10 304 430 €	109 176 926 €	



V. TABLEAU DETAILLE PAR FICHE ACTION DE L'AXE 2 « ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DURABLES »

1- FACILITER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

VALORISER LA MOBILISATION DES COMPÉTENCES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA		OBJECTIF(S) / CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIÉS	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS				
ÉLITE ACTION 21						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté	FSE
		13 800 bénéficiaires du Ri sur la période (soit par an 2000 parcours RSA / 2000 Parcours formations d'entreprises / 100 parcours mobilisés)	CAF, Pôle Emploi, Missions locales, CHAMM et membres du Réseau points charmes, Chambres consulaires, organisations patronales.	Département	10 605 726 €		1 434 096 €			9 191 630 €
		3 rapports d'analyses annuels de 11 000 bénéficiaires du RSA participatifs territorialisés	CAF, P.E., INL, Région, Associations, Partenaires de l'axe, Compétences	Réunion Prospectives (RPEC)	10 000 €			Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Accord 2	FSE
		Constitution du « club » / Mobilisation d'au moins 10 % des entreprises employeurs de PEC marchands	Entreprises concernées / Pôle Emploi / CAF / Chambres consulaires / Missions locales (CMI, MEDEL...)	Département	100 000 €			FINANCEURS		FSE
		2 000 PEC marchand sur la période 2022-2024	Etat, Chambres consulaires, Organisations patronales, Pôle emploi, Missions locales	Pôle Emploi	9 100 000 €		9 100 000 €	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7	FSE
FINANCEURS										
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7	FSE
FINANCEURS										
RAPPROCHER LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DES METIERS EN TENSION		OBJECTIF(S) / CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIÉS	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS				
ÉLITE ACTION 22		3 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2022-2024	Région, Etat, Pôle Emploi, SPL AFPA	Département	1 500 000 €		500 000 €	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7	FSE
FINANCEURS										
RENFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE		OBJECTIF(S) / CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIÉS	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS				
ÉLITE ACTION 23		11 000 PEC non marchand et CDDI sur la période	Etat, Collectivités territoriales, Associations, Pôle emploi, SIAE	ETAT	69 700 000 €		42 700 000 €			FSE
FINANCEURS										
ÉLITE ACTION 24		Renforcer les actions de formation des bénéficiaires des PEC et des CDDI	Etat, SPL AFPA, SPL EDDEN, OFPC	Département	1 500 000 €		500 000 €	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenirant 7	FSE
FINANCEURS										
ÉLITE ACTION 25		Accompagner l'insertion dans le secteur de l'environnement	SPL EDDEN	ETAT	6 481 500 €		6 481 500 €			FSE
FINANCEURS										
Sous total des actions pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi		TOTAL				27 000 000 €	60 695 596 €	1 810 000 €	1 080 000 €	9 191 630 €
							99 777 226 €			



VALORISER LA MOBILISATION DES COMPÉTENCES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA							FINANCEURS				
ÉCHÉLON ACTION	DESCRIPTION	OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE	
ÉCHÉLON ACTION 23	Créer un observatoire des compétences de bénéficiaires du RSA	3 rapports d'analyses annuels participant aux bourses à l'emploi territorialisés	CNF, Pôle Emploi, Missions Locales, CNAO et membres du conseil d'administration, CDDI et organisations patronales.	Réunion Prospectives Compétences (PPC)	10 000 €	ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022 10 000 €	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE	
ÉCHÉLON ACTION 24	Identifier et accompagner les entreprises exemplaires	Constitution du « club » / Mobilisation d'au moins 10 % des entreprises employeurs de PEC marchands	Entreprises concernées / Pôle Emploi / CNF / Chambres consulaires / Organisations professionnelles (CPME, MDEF...)	Département	100 000 €	ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022 100 000 €	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE	
ÉCHÉLON ACTION 27	Développer les PEC marchands (CUI-CIE)	2 000 PEC marchand sur la période 2022-2024	Etat, Chambres consulaires, Organisations patronales, Pôle emploi, Missions locales	Pôle Emploi	9 100 000 €	ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022 9 100 000 €	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE	
RAPPROCHER LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DES METIERS EN TENSION							FINANCEURS				
ÉCHÉLON ACTION 28	Renforcer la préparation des allocataires à l'emploi	3 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2022-2024	Région, Etat, Pôle Emploi, SPL APPAR	Département	1 500 000 €	ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022 750 000 €	Stratégie Pauvreté Avenant 7 250 000 €	FSE	
RENFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE							FINANCEURS				
ÉCHÉLON ACTION 29	Renforcer les actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires des PEC et des CDDI	11 000 PEC non marchand et CDDI sur la période	Etat, Collectivités territoriales, Associations, Pôle emploi, SIAE	ETAT	69 700 000 €	ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022 27 000 000 €	Stratégie Pauvreté Avenant 7	FSE	
ÉCHÉLON ACTION 30	Accompagner l'insertion dans le secteur de l'environnement	1 500 PEC accompagnés sur la période	SPL EDDEN	ETAT	6 481 500 €	ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022 5 000 000 €	Stratégie Pauvreté Avenant 7 250 000 €	FSE	
ÉCHÉLON ACTION 33	Accompagner le développement des entreprises d'insertion	30 entreprises d'insertion agréées à l'horizon de 2024 / 50% de bénéficiaires du RSA dans les effectifs	Etat / UNSIAE / Chambres Ecoles	ETAT	780 000 €	ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022 200 000 €	Stratégie Pauvreté Avenant 7 580 000 €	FSE	
SOUS TOTAL DES ACTIONS POUR FACILITER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI							ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022 1 810 000 €	Stratégie Pauvreté Avenant 7 1 080 000 €	FSE 9 191 630 €
TOTAL							ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022 27 000 000 €	Stratégie Pauvreté Avenant 7 60 695 596 €	FSE 99 777 226 €

2- AMPLIFIER LE SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE

2- AMPLIFIER LE SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE							FINANCEURS		
ALLER VERS LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS		OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022		
ECHÉ ACTION 37	Créer un guide de l'insertion par la création d'entreprise	5 000 guides diffusés par an à compter de 2023	Etat, Région, Réseau points Chances	Département	5 000 €	5 000 €			
SIMPLIFIER LES DEMARCHES DES PORTEURS DE PROJETS							FINANCEURS		
ECHÉ ACTION 38	Créer un passeport du créateur d'entreprise	Au moins 2 000 passeports délivrés chaque année à partir de 2023	Etat, Région et Réseau Points Chance	Département	5 000 €	5 000 €			
ECHÉ ACTION 39	Renforcer les aides départementales à la pré- création d'activité	200 aides Préface sur la période 2022-2024	Membres du Réseau Points Chances, Structures agréées par le Département	Département	200 000 €	200 000 €			
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES							FINANCEURS		
ECHÉ ACTION 40	Renforcer les aides au développement d'activité des NSA et de ETI	500 ETI et NSA sur la période 2022-2024	Réseau points Chances, CAF	Département	4 000 000 €	4 000 000 €			
ECHÉ ACTION 41	Améliorer le suivi post création d'entreprise	70% de taux de survie des entreprises créées à 3 ans	Partenaires agréés pour le suivi post- création	Département	810 000 €	810 000 €			
ECHÉ ACTION 42	Accompagner l'insertion par la création d'activité des « Gramoums »	100 entreprises créées sur la période	Réseau points Chances	Département	800 000 €	670 000 €	130 000 €		
SOUS TOTAL DES ACTIONS POUR AMPLIFIER LE SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE							CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	
TOTAL							5 690 000 €	130 000 €	
							5 820 000 €		

3- SOUTENIR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE

						FINANCEURS			
						ETAT	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022	FSE
EICHÉ ACTION 43	VALORISER LA MOBILITE EXTRA INSULAIRE	OBJECTIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION				
						2 600 000 €	1 487 200 €		1 112 800 €
Encourager et accompagner la mobilité professionnelle et 400 départs en mobilité accompagnés par le CNARM sur la période 2022-2024.						CNARM, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Les Missions locales, Collèges et lycées professionnels, Entreprises			
Département						Département			
394 500 €						394 500 €			
Le CNARM et l'AREP, Pôle Emploi et les missions locales						Le CNARM, les associations réunionnaises de métropole et les familles d'accueil			
Département						Département			
85 200 €						85 200 €			
Le CNARM, les associations réunionnaises de métropole et les familles d'accueil						Le CNARM, les associations réunionnaises de métropole et les familles d'accueil			
Département						Département			
200 000 €						200 000 €			
Conventionnement avec au moins 80 % des AOT						Conventionnement avec au moins 80 % des AOT			
La Région, les EPIC et les CCAS						La Région, les EPIC et les CCAS			
Département						Département			
300 000 €						300 000 €			
La création de la plateforme mobilité						La création de la plateforme mobilité			
Etat, Pôle emploi, CCAS, SIAE...						Etat, Pôle emploi, CCAS, SIAE...			
Département						Département			
SOUTENIR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE						SOUTENIR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE			
TOTAL						TOTAL			
						150 000 €	2 116 900 €	200 000 €	1 112 800 €
						3 579 700 €			

VI. TABLEAU DETAILLE DES DISPOSITIFS D'EVALUATION DU PDI

DISPOSITIFS D'EVALUATION DU PDI									
AMPLIFIER LES MESURES D'EVALUATION DES POLITIQUES D'INSERTION	OBJETIF(S) CIBLE(S)	PARTENAIRES ASSOCIES	PILOTE	COUT DE L'ACTION	FINANCEURS				
					DEETS	CD	Stratégie Pauvreté Convention 2022		
FIGURE ACTION 50 Développer les tableaux de bord de suivi des actions d'insertion	Livrable : réalisation des 3 TBX de suivi des actions alimentés et partagés, utiles au pilotage de la politique d'insertion	Tous les partenaires associés à la mise en œuvre du PDI particulièrement CAF, PE, ML, CCAS	Département	1 000 €		1 000 €			
FIGURE ACTION 51 Recourir à une prestation d'évaluation	Production et diffusion d'un rapport d'évaluation annuel du PDI	Etat, Acteurs associatifs et institutionnels, Allocataires du RSA		150 000 €		75 000 €	75 000 €		
SOUS TOTAL DES DISPOSITIFS D'EVALUATION DU PDI									
TOTAL									151 000 €

VII. LES 11 FICHES ACTIONS DONT LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE RESTENT A DEFINIR

Axe 1 « RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ALLOCATAIRES DU RSA »

1- Faciliter l'accès aux droits :

« Aller vers » les bénéficiaires du RSA :

- Fiche action 2 : Organiser des journées départementales de l'action sociale

2 - Mieux prendre en charge les problématiques spécifiques :

Renforcer la coordination de la prise en charge des situations complexes sur le plan de la santé et de l'accompagnement budgétaire :

- Fiche action 10 : Mobiliser la médecine de ville

- Fiche action 11 : Renforcer le partenariat avec les acteurs de santé

Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme :

- Fiche action 17 : Intégrer un module de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme dans tous les parcours d'insertion

3- Développer l'offre de logement et d'hébergement :

Faciliter l'accès aux logements disponibles

- Fiche action 21 : Développer une offre d'hébergement dans un modèle nouveau de foyers de travailleurs

Axe 2 « ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DURABLES »

1- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi

Rapprocher les bénéficiaires du RSA des métiers en tension

- Fiche action 29 : Développer la connaissance des métiers en tension

- Fiche action 30 : Orienter davantage les formations vers les métiers en tension

- Fiche action 31 : Former aux métiers de service à la personne

2- Amplifier le soutien à la création d'activité

Aller vers les porteurs de projet potentiels

- Fiche action 36 : Multiplier les journées d'information sur la création d'entreprise

3- Soutenir la mobilité professionnelle

Valoriser la mobilité extra insulaire

- Fiche action 44 : Constituer un vivier de candidat pour la mobilité

Faciliter l'intégration sociale sur les territoires d'accueil

- Fiche action 47 : Organiser les relais institutionnels